



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-107

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

- Lors de l'approbation du compte rendu Mme Guillet demande la possibilité d'étoffer les PV de conseil avec les remarques et échanges majeurs ayant eu lieu durant les délibérations.

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Délibération 20260513_01 relative à la maintenance des défibrillateurs et extincteurs

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au contrat avec l'entreprise CHUBB France/SICLI signé en 2021, qu'il y a lieu d'assurer la vérification des défibrillateurs et des extincteurs sur tous les sites de la commune. Le montant d'entretien pour l'année 2025 était fixé à 1073,34 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- -De valider le devis présenté d'un montant de **997,25 € HT soit 1196,70 € TTC**
- -D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

AR Prefecture

096-218600740-20260513-CM20260513_01-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-108

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique

Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_01-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-109

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Délibération 20260513_02 relative au montant de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électriques 2026

Vu l'article R.2333-105 du Code Général des collectivités territoriales qui précise les bases de calcul de la redevance d'occupation du domaine public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition d'une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité ;

Considérant que le calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique qui permet de faire évoluer les redevances au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement ;

Considérant qu'en 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5983 ;

Considérant que la population totale en 2025 est de 937 habitants ;

Considérant que le plafond de la redevance pour les communes de moins de 2000 habitants est de 153 euros ;

AR Prefecture

096-219600740-20260513-CM20260513_02-DE
Recu le 20/05/2026

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance versée par SRD Energies Vienne pour l'année 2026 s'élève à 245€ établie sur la base du calcul suivant :

153 euros X 1,5983 = 245€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- D'adopter la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique



Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_02-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-111

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Délibération 20260402_03 relative à la demande de subvention de l'Ilot Guilis

Monsieur le Maire explique que l'association l'Ilot Guilis a fait une demande de subvention en date du 02 avril 2026.

A ce titre, elle sollicite une aide financière de 300€ pour l'année 2026 pour l'achat de nouveaux matériels, faire intervenir des professionnels dans le but d'épanouir les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- D'accorder une subvention à l'Ilot Guilis à hauteur de 300 €,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

AR Prefecture

096-218600740-20260513-CM20260513_03-DE
Recu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-112

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique

Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

096-218600740-20260513-CM20260513_03-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-113

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

<p align="center">Délibération 20260513_04 relative à l'approbation de l'abonnement à la plateforme ILLIWAP</p>
--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour la commune de disposer d'un outil de communication permettant d'informer rapidement la population, notamment en matière d'alertes, d'actualités municipales et d'informations de service public,

Vu la proposition commerciale de la société **Illiwap** relative à un abonnement annuel,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la plateforme Illiwap permet la diffusion d'informations en temps réel auprès des administrés, via une application mobile gratuite pour les usagers.

L'abonnement annuel proposé s'élève à **270,00 € HT**, soit **324,00 € TTC**.

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_04-DE
Recu le 20/05/2026

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-114

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- D'approuver l'abonnement annuel à la plateforme Iliwap pour un montant de 270,00 € HT soit 324,00 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet abonnement
- La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal 2026

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique



Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-219600740-20260513-CM20260513_04-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-115

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Délibération 20260513_05 relative à la Commission extraordinaire pour le bâtiment Isodelta – Intégration de membres

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 2 avril 2026 portant création et composition de la commission extraordinaire "Isodelta",

Considérant la nécessité d'élargir la composition de cette commission afin d'assurer un suivi renforcé du dossier relatif au bâtiment Isodelta,

Monsieur le Maire rappelle que la commission extraordinaire "Isodelta" a été créée afin d'examiner les aspects techniques, financiers et juridiques liés au bâtiment Isodelta et d'accompagner la commune dans les décisions à prendre.

Afin de permettre une représentation plus complète et une meilleure expertise, il est proposé d'intégrer des membres supplémentaires.

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_05-DE
Reçu le 20/05/2026

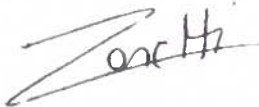
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- D'intégrer les membres suivants à la commission extraordinaire "Isodelta" : •
Mme GUILLET Nathalie, Mme MONCOMBLE Colette
- De maintenir les autres membres désignés par la délibération du 2 avril 2026.
- De préciser que la commission ainsi complétée poursuivra ses travaux conformément aux missions définies lors de sa création.

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique



Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_05-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-117

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

<p align="center">Délibération 20260513_06 relative à la validation des titulaires et suppléants des commissions</p>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20260320_07 du 20 mars 2026,

Vu la délibération du 2 avril 2026 portant création des commissions communales et précisant leurs modalités de fonctionnement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider la composition des commissions communales, incluant les titulaires, suppléants et membres,

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales sont des commissions informelles destinées à faciliter le travail préparatoire des dossiers municipaux. Il est rappelé que, conformément à la délibération du 2 avril 2026, le vote se fait à main levée et que chaque commission élira son président lors de sa première réunion.

Monsieur le Maire présente ensuite la composition actualisée des commissions pour le mandat 2026.

AR Prefecture

096-219600740-20260513-CM20260513_06-DE
Reçu le 20/05/2026

TABLES DES COMMISSIONS MANDAT 2026			
<i>Ne sont présentées en délibération uniquement les commissions dont les réunions d'installation ont eu lieu.</i>			
Commission	Titulaire	Suppléant	Membres
Communication 1ère réunion effectuée le 23/04/26 - choix du titulaire 2ème réunion effectuée le 09/05/26 - choix du suppléant	CHRISTOPHE FORET	Jérôme BROIS	Ouafa ADISSA Marc GIMENEZ Frédérique ZANETTI Manuel VIMENET
Environnement, écologie et développement durable 1ère réunion effectuée le 10/04/26	CHRISTOPHE FORET	OUAFa ADISSA	Charlotte MANET Stéphane BILLAUD
Commission des affaires sociales 1ère réunion effectuée le 20/04/26	Frédérique ZANETTI	Colette MONCOMBLE	Charlotte MANET Violaine GUILLIN Sandrine MAFAUT
Commission des affaires scolaires, de l'enfance et de la petite enfance 1ère réunion effectuée le 20/04/26	Frédérique ZANETTI	Violaine GUILLIN	Charlotte MANET Sandrine MAFAUT Ouafa ADISSA Colette MONCOMBLE
Commission des affaires culturelles 1ère réunion du 20 avril 2026	Marc GIMENEZ	Sandrine MAFAUT	Sandrine MAFAUT régisseuse Charlotte MANET Manuel VIMENET régisseur suppléant
Associations, sports, fêtes et cérémonies	Marc GIMENEZ	Sandrine MAFAUT	Charlotte MANET Ouafa ADISSA Manuel VIMENET

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_06-DE
Recu le 20/05/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- De valider la composition des commissions communales ci-dessus
- De préciser que les modalités de fonctionnement demeurent celles fixées par la délibération du 2 avril 2026.

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique



Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

096-218600740-20260513-CM20260513_06-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-120

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Délibération 20260513_07 relative à l'élection des membres du CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.123-6,

Vu la délibération du **2 avril 2026** (20260402_05) fixant la composition du conseil d'administration du CCAS,

Considérant la nécessité d'intégrer deux élus municipaux supplémentaires afin d'assurer une représentation plus complète au sein du CCAS,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la délibération du 2 avril 2026, le conseil d'administration du CCAS comprend un nombre égal de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés par le Maire.

Il rappelle également que, lors de la séance du 2 avril 2026, ont été désignés :

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_07-DE
Reçu le 20/05/2026

Membres élus	Membres désignés
Sandrine MAFAUT	Walter ZANETTI
Colette MONCOMBLE	Colette BOUCHET
Charlotte MANET	Véronique PASQUIER
Marc GIMENEZ	Jeanne ROYER
	Audrey D'INCAU
	Céline Lepeltier

Afin de compléter la composition du conseil d'administration du CCAS, Monsieur le Maire propose la désignation de **deux élus municipaux supplémentaires**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- D'intégrer les élus suivants en qualité de membres élus du CCAS :
 - **Violaine GUILLIN**
 - **Frédérique ZANETTI :**
- De préciser que les autres membres élus et désignés demeurent inchangés.
- De rappeler que le nombre de membres élus et de membres désignés restera équilibré conformément à l'article L.123-6 du CASF.

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_07-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-122

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique

Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_07-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-123

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

<p align="center">Délibération 20260513_08 relative à la désignation des membres de la CCID : Commission Communal des Impôts Directs</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33 ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment au 1 de l'article 1650 ;

Considérant que suite aux opérations de vote des élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignée comme membres de la Commission Communal des Impôts Directs par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_08-DE
Reçu le 20/05/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la CCID est composée :
 - o du Maire, ou son représentant, président de la commission et membre de droit ;
 - o de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants ; si la population est inférieure à 2000 habitants ;
- la désignation des membres doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois après les élections sur présentation d'une liste de contribuables en nombre de 24 noms ;
- la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

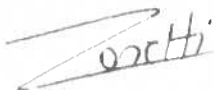
Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
PLISSON	Lisiane	GUILLET	Nathalie
CHATRY	Thierry	MONCOMBLE	Colette
BRUNEL	Denis	ZANETTI	Frédérique
GUERIN	Sandrine	GUILLIN	Violaine
MORCEAU	Henri	BOUCHET	Nicolle
ESTRADE	Olivier	BOUCHET	Jean-louis
PIAULLET	Alain	ADISSA	Ouafa
LALOUX	Eric	FORET	Christophe
LALOUX	Brigitte	BILLAUD	Stéphane
PASQUIER	Véronique	VIMENET	Manuel
BRIET	Laurent	MAFAUT	Sandrine
PASCAULT	Pierrette	BROIS	Jérôme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la liste présentée.

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETTI Frédérique



Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_08-DE
Recu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-125

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

<p align="center">Délibération 20260513_09 relative à la création du Comité consultatif à la Commission des affaires scolaires – projet 4^{ème} classe</p>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu la délibération du 2 avril 2026 portant création des commissions communales et fixant leurs modalités de fonctionnement,

Considérant la nécessité d'associer les élus, les représentants de la communauté éducative et les habitants aux réflexions concernant le projet d'ouverture d'une 4^e classe,

Considérant que la création d'un comité consultatif permettra d'approfondir l'analyse des effectifs, des besoins matériels et des impacts organisationnels liés à ce projet,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'intérêt de constituer un comité consultatif dédié, rattaché à la Commission communale des affaires scolaires, afin d'accompagner l'étude et le suivi du projet d'ouverture d'une 4^e classe.

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_09-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-126

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

Article 1 – Création du Comité consultatif

Il est créé un Comité consultatif rattaché à la Commission communale des affaires scolaires, intitulé : « Comité consultatif – Projet 4^e classe ».

Article 2 – Missions du Comité consultatif

Le Comité consultatif a pour missions :

- d'analyser les effectifs scolaires actuels et prévisionnels ;
- d'étudier les besoins matériels, humains et organisationnels liés à l'ouverture d'une 4^e classe ;
- de formuler des avis et propositions à destination de la Commission communale des affaires scolaires et du Conseil municipal ;
- de participer aux échanges avec l'Éducation nationale et les partenaires concernés.

Article 3 – Composition

Le Comité consultatif est composé de :

Membres élus : Membres de la Commission Communale aux affaires scolaires

Membres non élus (habitants, représentants, partenaires) : • Appel à candidature auprès du public, puis proposition d'une sélection par la Commission Communale aux affaires Scolaires pour validation du Maire.

La liste des membres représentants du public devra être de nombre identique au nombre d'élus hors président, soit 6 personnes.

La liste pourra être ajustée par décision du Maire si nécessaire.

Article 4 – Présidence

Le Comité consultatif est présidé par Monsieur le Maire ou son représentant, conformément aux dispositions du CGCT.

Article 5 – Nature des travaux

Le Comité consultatif émet des avis consultatifs qui seront transmis à la Commission communale des affaires scolaires puis au Conseil municipal.

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_09-DE
Recu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-127

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

ZANETTI Frédérique

Le Maire,

Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_09-DE
Reçu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-128

L'an deux mille vingt-six, le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le quatre mai deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

Excusés sans Pouvoirs :

Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2026.

Délibération 20260513_10 relative aux choix des devis pour les travaux de l'épicerie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatifs aux compétences du Conseil municipal,

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de l'épicerie communale située [adresse ou lieu-dit], afin d'améliorer son attractivité et ses conditions d'exploitation,

Vu les devis sollicités auprès de plusieurs entreprises,

Considérant que deux propositions ont été reçues :

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_10-DE
Reçu le 20/05/2026

		Montant HT	Montant TTC
Travaux de demain	-Dépose : d'un sol souple, des radiateurs en fonte, soignée d'un faux plafond	46 845.50€	56 214.60€
APIC Aménagement	Isolation et plaquage : pose d'un doublage thermique par l'intérieur, doublage coupe-feu Plomberie Electricité Chauffage	52 652.37€	63 182.84€

Considérant que les deux devis portent sur un périmètre de travaux similaire,

Considérant que l'offre de l'entreprise Travaux de Demain /APIC Aménagement,

Considérant que les travaux doivent être engagés rapidement pour permettre la réouverture de l'épicerie dans de bonnes conditions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

15 Voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise Travaux de Demain**, pour un montant de **46 845.50€ ht/56 214.60€ ttc** pour la rénovation de l'épicerie communale.
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à l'exécution des travaux.
- **D'inscrire la dépense** au budget communal, section d'investissement, à l'article et au chapitre prévus à cet effet.

AR Prefecture

086-219600740-20260513-CM20260513_10-DE
Recu le 20/05/2026



Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 Mai 2026

2026-130

Fait et délibéré en séance, le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
ZANETI Frédérique

Le Maire,
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 20 mai 2026
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 20 mai 2026

Fin de séance à 20h40

Prochaine Séance le 05 juin à 19h00

AR Prefecture

086-218600740-20260513-CM20260513_10-DE
Reçu le 20/05/2026